

LIVRE

TOi concours
booktube

Guide des enseignants

Table des matières

CONCOURS 4

- Qu'est-ce que «Livre-toi : concours booktube»?
- Qui peut participer à «Livre-toi : concours booktube»?
- Pourquoi participer à ce concours?
 - L'intérêt pour les élèves
 - L'intérêt pour les enseignants
 - L'intérêt pour les écoles
- Quels sont les prix à gagner?
- Comment participer ?
 - Quel type d'équipement est nécessaire?
- Comment soumettre les vidéos?
 - Participation individuelle
 - Groupe scolaire

CRITÈRES D'ÉVALUATION 7

- Qu'est-ce qu'un livre québécois ou franco-canadien, dans le cadre de ce concours?
- Quels types de livres les élèves peuvent-ils présenter?

INFORMATIONS UTILES 8

- Qu'est-ce qu'un booktube et un booktubeur ?
- Quelques booktubeurs québécois à citer en exemple

BOÎTE À OUTILS 9

- Outils à la disposition des enseignants
 - Matériel promotionnel
 - Tutoriels réalisés par des booktubéuses québécoises
 - Nous joindre
 - Suivez-nous sur les médias sociaux
 - Ateliers dans les classes

AUTORISATION PARENTALE 10

- PARTICIPATION À «Livre-toi : concours booktube»

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 11

RÈGLEMENTS 12

Concours

QU'EST-CE QUE «LIVRE-TOI : CONCOURS BOOKTUBE»?

«Livre-toi : concours booktube» est une initiative de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) qui invite les jeunes du secondaire à devenir booktubeur le temps d'une vidéo.

Les participants doivent proposer une critique littéraire de leur livre québécois ou franco-canadien préféré dans une courte vidéo (2 minutes 30 secondes maximum) qui sera ensuite diffusée sur la chaîne [YouTube](#), la page [Facebook](#) et le compte [Instagram](#) (extrait) de «Livre-toi : concours booktube».

Le concours cherche à valoriser la lecture auprès des jeunes et à les encourager à partager leur intérêt pour les livres. Il donne la possibilité aux élèves de participer à une compétition stimulante et amusante mettant à profit le web et les réseaux sociaux, des technologies qu'ils connaissent bien et qu'ils utilisent assidûment. Les enseignants, les bibliothécaires et les libraires sont des intervenants clés qui peuvent proposer cette activité et encourager les jeunes à y participer.

QUI PEUT PARTICIPER À «LIVRE-TOI : CONCOURS BOOKTUBE»?

«Livre-toi : concours booktube» s'adresse à tout résident du Québec qui est inscrit au secondaire et qui est âgé entre 12 et 17 ans.

POURQUOI PARTICIPER À CE CONCOURS?

POUR LES ÉLÈVES

Le concours leur permet de vivre une expérience de création de vidéo en s'inspirant d'un phénomène qu'ils connaissent bien : les YouTubeurs. La spécificité du concours, qui consiste à parler de lecture, favorisera une réflexion sur le contenu et les nombreux sujets qui peuvent être abordés par le biais de la vidéo.

Les élèves tireront une grande fierté à partager leur création auprès de leurs amis et de leurs proches et constateront que de lire un livre, mais surtout de savoir expliquer ce qui leur a plu ou déplu, n'est pas qu'utile dans le cadre scolaire!

POUR LES ENSEIGNANTS

Dans le contexte où le programme scolaire du secondaire vise à développer le sens critique des élèves et à les mettre en contact avec la littérature québécoise, «Livre-toi : concours booktube» permet de développer cette compétence et ces connaissances tout en intégrant des éléments hautement attractifs pour les jeunes : la vidéo et les médias sociaux.

L'élève pourra lire un livre qui lui plaît, écrire sa critique à l'avance, et, ainsi, découvrir les spécificités de ce type de texte, et peaufiner ses talents de communicateur une fois devant la caméra. D'ailleurs, des études récentes ont conclu que la production vidéo pouvait venir en renfort de la lecture, et même contribuer à développer l'esprit critique!¹

L'activité peut aisément remplacer un exposé oral, tout en simplifiant l'évaluation par l'enseignant, qui peut visionner plusieurs fois la proposition de l'étudiant. Le présent guide vise à fournir des informations qui faciliteront l'implantation d'un tel projet en classe.

POUR LES ÉCOLES

Les écoles peuvent aussi tirer profit de ce projet en encourageant les élèves à participer. Chaque vidéo soumise étant diffusée sur les médias sociaux avec le nom de l'école et de la commission scolaire, cela permet de promouvoir le talent des élèves de toutes les régions du Québec. De plus, un prix est prévu pour les trois écoles s'étant le plus démarquées.

1. Lebrun, Monique (2015). «La littératie visuelle : genèse, défense et illustration.» *Revue de Recherches en Littératie Médiaque Multimodale*, vol. 2, http://litmedmod.ca/sites/default/files/r2lmm/r2-lmm_vol2_lebrun.pdf.

QUELS SONT LES PRIX À GAGNER?

Les élèves participant au concours courent la chance de gagner 200 \$ pour acheter des livres dans une librairie de leur choix. Au total, ce sont 16 chèques-cadeaux qui seront remis aux gagnants qui, nous l'espérons, seront issus de plusieurs régions du Québec.

Le jury, composé de professionnels du milieu du livre, visionnera toutes les vidéos reçues et remettra :

- 6 chèques-cadeaux de 200 \$ aux 6 élèves de première et deuxième secondaire (premier cycle) s'étant le plus démarqués ;
- 9 chèques-cadeaux de 200 \$ aux 9 élèves de troisième, quatrième et cinquième (deuxième cycle) s'étant le plus démarqués ;
- 1 chèque-cadeau de 200 \$ pour la capsule ayant été la plus « aimée » sur les médias sociaux

Un tirage sera aussi fait parmi les écoles qui compteront 10 élèves participants ou plus pour récompenser trois écoles. Celles-ci recevront un budget de 500 \$ pour financer la visite d'un auteur ou d'une auteure dans leur établissement.

COMMENT PARTICIPER?

Il sera possible de soumettre des vidéos dès le 1^{er} septembre 2018, et ce, jusqu'au 31 mars 2019. L'enseignant peut donc choisir le meilleur moment de l'année pour proposer le concours aux élèves ou l'implanter dans le cadre d'un projet ou d'une évaluation. Les gagnants seront annoncés le 1^{er} mai 2019.

Une fois que l'Association nationale des éditeurs de livres reçoit la vidéo d'un participant accompagnée du formulaire d'autorisation parentale signé, la vidéo est diffusée sur la chaîne [YouTube](#), la page [Facebook](#) et le compte [Instagram](#) du concours permettant ainsi aux jeunes de partager les vidéos et d'inviter leurs proches à « aimer » celle-ci.

QUEL TYPE DE MATÉRIEL EST NÉCESSAIRE ?

Les vidéos peuvent être réalisées à l'aide d'une caméra, d'une webcam ou d'un téléphone cellulaire. Si vos élèves souhaitent faire du montage, plusieurs options gratuites s'offrent à eux. Dans tous les cas, il est important de noter que les **participants sont évalués, avant tout, sur le contenu.**

Lors de la première édition du concours, les participants ont opté pour des outils faciles d'utilisation et disponibles gratuitement. Voici quelques exemples :

- [Lila Ndinsil](#), une des gagnantes de la région de l'Outaouais, a utilisé un cellulaire et Windows Movie Maker, un logiciel disponible sur tous les ordinateurs qui fonctionnent avec Windows ;
- [Charlotte Lafleur-Marcotte](#), une des gagnantes de la région de Québec, a utilisé sa webcam et l'application iMovie qui peut être téléchargée gratuitement sur le Mac App Store ;
- [Mégane Jacques](#), une des gagnantes de la région de Trois-Rivières, a filmé avec un appareil photo Reflex de Nikon posé sur un trépied. Elle a, elle aussi, utilisé l'application iMovie ;
- d'autres participants comme [Jeannie Fournier](#), une des gagnantes de la région de l'Estrie, ont opté pour une caméra fixe, sans montage, dans une vidéo très proche de ce que font habituellement les YouTubeurs. Tout aussi efficace!

Que ce soit pour Windows Movie Maker ou iMovie, il existe un nombre important de tutoriels en français sur YouTube pouvant guider vos élèves s'ils souhaitent se lancer dans le montage de leur vidéo.

COMMENT SOUMETTRE LES VIDÉOS ?

PARTICIPATION INDIVIDUELLE

Si un élève souhaite participer au concours de sa propre initiative ou si vous n'avez que quelques participants dans votre classe, l'élève peut remplir le formulaire d'inscription disponible sur notre [site web](#). Il sera invité à télécharger le formulaire d'autorisation parentale qu'il pourra compléter et envoyer avec la vidéo par l'entremise du service de transfert de fichiers [WeTransfer](#).

GROUPE SCOLAIRE

Si vous décidez d'implanter le projet dans votre classe, il est possible de nous envoyer de manière groupée toutes les vidéos des participants. Chaque vidéo doit être bien identifiée. À l'aide du formulaire d'inscription, indiquez le nom de l'élève participant, le cycle auquel il appartient (premier ou deuxième), le nom de son école et de sa commission scolaire. Le tout peut être transmis avec le formulaire d'autorisation parentale de deux manières :

- à l'adresse courriel du concours (concours@anel.qc.ca) via le service de transfert de fichiers [WeTransfer](#);
- par la poste, sur une clé USB.

Pour la deuxième option, les clés USB et les formulaires remplis doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Livre-toi : concours booktube
Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)
2514, boulevard Rosemont
Montréal (Québec) H1Y 1K4

Critères d'évaluation

LA VIDÉO DOIT COMPRENDRE :

- Le nom du participant et de son école
- Le titre du livre
- Le nom de l'auteur
- Le nom de la maison d'édition

L'ÉLÈVE DOIT Y PROPOSER :

- Un résumé de l'histoire ou du propos
- Une portion critique où le participant explique pourquoi il a apprécié le livre (originalité, style de l'auteur, le sujet touchant, etc.).

LES CRITÈRES À RESPECTER :

- Le choix du livre : le livre doit
 - o avoir été écrit par un auteur québécois ou franco-canadien,
 - o ou avoir été publié par un éditeur québécois ou franco-canadien;
- Le respect du temps : la vidéo ne doit pas dépasser 2 minutes 30;
- Le participant doit être inscrit dans une école secondaire québécoise et être âgé entre 12 et 17 ans;

UN JURY ÉVALUERA LES VIDÉOS SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

- La qualité de la langue : le participant doit s'exprimer clairement et utiliser un langage approprié;
- La qualité de la critique : le participant utilise des arguments clairs et bien développés pour défendre son point de vue;
- L'authenticité et l'enthousiasme : le participant doit, d'abord et avant tout, rester lui-même et présenter un livre qu'il aime;
- La faveur du public : le nombre de «j'aime» récolté sur nos différentes plateformes sera considéré pour encourager les jeunes à partager leur plaisir de lire. À noter toutefois qu'il ne s'agit pas que d'un concours de popularité.

QU'EST-CE QU'UN LIVRE QUÉBÉCOIS OU FRANCO-CANADIEN, DANS LE CADRE DE CE CONCOURS ?

C'est un livre soit écrit par un écrivain ou une écrivaine...

- qui est né(e) au Québec ou dans une autre province canadienne ou
- qui est citoyen canadien ou citoyenne canadienne, ou
- qui réside actuellement au Québec ou dans une autre province canadienne.

Ou simplement un livre publié par une maison d'édition francophone basée au Québec ou dans une autre province canadienne.

QUELS TYPES DE LIVRES LES ÉLÈVES PEUVENT-ILS PRÉSENTER ?

Les participants peuvent choisir un roman, une bande dessinée, un recueil de poésie ou de nouvelles, un essai... tous les genres sont permis!

INFORMATIONS UTILES

QU'EST-CE QU'UN BOOKTUBE OU UN BOOKTUBEUR?

Le néologisme «booktube» est la contraction de deux mots anglais : *book*, soit livre et YouTube, la plateforme de vidéo en ligne. En France et aux États-Unis, on parle d'un véritable phénomène « BookTube ». Des lecteurs – surtout des lectrices de romans « Young Adult » – ont leur chaîne YouTube où ils publient des vidéos sur leurs lectures : les livres qu'ils ont lus, achetés, reçus, etc. Même si les médias ont parlé du phénomène ici au Québec, ces dernières années, les booktubers québécois sont peu nombreux.

Par contre, plusieurs YouTubeurs québécois sont de véritables vedettes chez les adolescents, on peut penser à : [Emma Verde](#) (plus de 700 000 abonnés), [Girlyaddict](#) (plus de 800 000 abonnés), [PL Cloutier](#) (plus de 290 000 abonnés) ou [Cynthia Dulude](#) (plus de 580 000 abonnés), pour ne nommer que celles-là.

QUELQUES BOOKTUBEURS QUÉBÉCOIS À CITER EN EXEMPLE

Bien qu'ils soient encore méconnus, quelques booktubers québécois commencent à faire leur marque et peuvent être cités en exemple :

[ELLE M BOUQUINER](#) · [MEL JANNARD](#) · [BIZ ET THOT](#) · [LA BIBLIO GEEK](#)
[MH LA LECTRICE](#) · [READ-LISTEN-FEEL](#) · [MAX BOOKING](#)

QUELQUES ARTICLES SUR LE PHÉNOMÈNE ET LA PREMIÈRE ÉDITION DU CONCOURS

[«Le règne des BookTubers», La Presse, février 2016](#)

[«Le phénomène booktube : la lecture en vidéo», L'Hebdo Journal, février 2017](#)

[«Les Booktubers», Entrée principale, Radio-Canada, avril 2017](#)

[«Le phénomène booktube en 5 points», Journal de Montréal, juillet 2017](#)

[«Mélanie Jannard : auteure et booktubuse», La Presse, novembre 2017](#)

[Visionnez la capsule réalisée par le Huffington Post Québec mettant en vedette la grande gagnante de la première édition du concours, Zoé Boudou](#)

LA BOÎTE À OUTILS

OUTILS À LA DISPOSITION DES ENSEIGNANTS

MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Vous pouvez télécharger l'affiche et le signet du concours pour promouvoir celui-ci dans votre classe dès septembre sur le [site web du concours](#)

Ou

[Nous écrire](#) afin de recevoir une affiche et des signets (quantité limitée).

TUTORIELS RÉALISÉS PAR DES BOOKTUBEUSES QUÉBÉCOISES

Pas toujours facile de parler devant une caméra! Pour guider vos élèves, les booktubeweuses Biz et Thot et Mel Jannard ont préparé des vidéos pour donner des conseils aux booktubeweuses en herbe!

- «[Comment faire une vidéo?](#)» avec Biz et Thot
- «[Comment parler d'un livre que tu aimes](#)» avec Mel Jannard

NOUS JOINDRE

Vous avez des questions?
Écrivez-nous à l'adresse suivante :
concours@anel.qc.ca.

SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

«[Livre-toi : concours booktube](#)» est présent sur plusieurs plateformes : [YouTube](#), [Facebook](#) et [Instagram](#).
N'hésitez pas à nous suivre!

CONFÉRENCES ET ATELIERS

avec la BookTubeweuse Mel Jannard

Les années où on rentrait de l'école en se pitchant devant Les Simpsons à TQS sont bel et bien révolues. Maintenant, c'est sur YouTube qu'on se branche, toutes et tous en même temps, pour rattraper les vidéos de nos personnalités favorites.

Avec plus de 1000 abonnements à tous ses réseaux sociaux dont le fil conducteur est la lecture, la BookTubeweuse Mélanie « Mel » Jannard est la personne désignée pour intéresser les jeunes et moins jeunes à la littérature, en l'abondant du point de vue de la création de vidéos, dont les possibilités sont infinies. Le tout avec l'humour et l'authenticité qui la caractérise.

Selon le groupe d'âge de l'auditoire, le contexte du cours ou de l'atelier et les demandes spéciales des responsables du projet, Mélanie Jannard peut adapter son contenu et aborder, notamment, les points suivants :

- Pourquoi se lancer sur YouTube...
- ... Et par où commencer?
- Faire de la vidéo avec peu d'équipement, c'est possible!
- Comment jaser d'un livre de manière dynamique en vidéo?
- Trucs et astuces concernant le contenu et la technique
- J'aime ou j'aime pas : bien étoffer sa critique
- Une fois la vidéo mise en ligne, on fait quoi?
- Renforcer son estime de soi grâce à la vidéo

À propos de Mélanie Jannard ✉ melanie.jannard@gmail.com ☎ 514 686-4395

Travailleuse autonome principalement dans le milieu du livre et de l'édition, Mélanie Jannard tient une chaîne YouTube littéraire depuis deux ans. Elle a animé des tables rondes, offert des conférences et des ateliers dans les écoles et les salons du livre. Elle est aussi auteure.

AUTORISATION PARENTALE

PARTICIPATION À «LIVRE-TOI : CONCOURS BOOKTUBE»

J'autorise expressément _____
à participer au concours « Livre-toi : concours booktube » organisé par l'Association nationale
des éditeurs de livres (ANEL).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours dont j'accepte les conditions.

J'autorise l'organisateur, conformément au règlement précité, à diffuser la vidéo, l'image
et le nom du mineur.

Je me suis assuré que toutes les personnes détenant une autorité parentale ou légale
sur le participant ont accepté la présente autorisation à l'entière décharge de l'ANEL.

NOM DE L'ENFANT _____

ÉCOLE _____

NOM DU PARENT / TUTEUR _____

TÉLÉPHONE _____

Signature : _____

Date : _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À SOUMETTRE AVEC LES VIDÉOS EN CAS D'ENVOI DE GROUPE.

PRÉNOM _____

NOM _____

PREMIER OU DEUXIÈME CYCLE _____

ÉCOLE _____

COMMISSION SCOLAIRE _____

ADRESSE DE L'ÉLÈVE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____

COURRIEL _____

RÈGLEMENTS

1. Concours : Le concours est tenu par l'Association nationale des éditeurs de livres. Il se déroule du 1^{er} septembre 2018 au 31 mars 2019.

2. Admissibilité : Le concours s'adresse à tout résident légal du Canada qui est inscrit au premier ou au deuxième cycle du secondaire.

Sont exclus les membres du comité organisateur du concours composé des agents et représentants de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ), les fournisseurs de prix, services et matériel reliés au Concours, l'agence de publicité et de promotion ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces représentants et agents sont domiciliés.

La signature du père, de la mère ou tuteur légal est obligatoire pour participer au concours. Le participant devra envoyer le formulaire dûment signé avec sa vidéo.

3. Période d'inscription : Les participants peuvent soumettre leur vidéo à partir du 1^{er} septembre 2018, à minuit. La date limite pour soumettre une vidéo est le 31 mars 2019, à minuit.

4. Mode de participation : aucun achat requis. Pour être admissible au concours, les participants doivent s'inscrire sur le site www.livre-toi.ca ou via un envoi de groupe effectué pour un enseignant en remplissant tous les champs du formulaire et en joignant une vidéo respectant ces critères :

- la vidéo doit convenir à un public familial,
- le langage utilisé doit être respectueux,
- la vidéo doit avoir une durée maximale de deux minutes et demie (2:30),
- le participant ne doit pas violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers,
- la vidéo doit présenter un livre d'un auteur québécois ou franco-canadien ou un livre publié par une maison d'édition québécoise ou franco-canadienne,
- le participant doit respecter la date limite de participation.

Toutes les vidéos répondant aux critères de participation seront diffusées sur la chaîne YouTube du concours. Les participants sont invités à promouvoir leur vidéo sur les réseaux sociaux afin d'obtenir le plus de « j'aime » possible.

Les participants acceptent que leur vidéo et les crédits apparaissent aussi sur le site web et sur la page Facebook de l'Association nationale des éditeurs de livres et reconnaissent posséder les droits de diffusion de leur vidéo.

5. Déroulement du concours : pendant la période du concours, le participant peut promouvoir sa vidéo sur les réseaux sociaux afin d'obtenir le plus de « j'aime » et de visionnements possibles. Le jury prendra en compte l'intérêt que suscite la vidéo.

Un comité jugera chacune des vidéos selon ces critères :

- la durée de la vidéo (maximum deux minutes et demie),
- la qualité de la langue,
- la qualité de la critique,
- le choix du livre (le livre doit être québécois ou franco-canadien),
- l'authenticité et l'enthousiasme communicatif du participant,
- l'attrait global de la vidéo (le nombre de « j'aime »).

Autres considérations sur le déroulement du concours :

- Les vidéos répondant aux critères de participation seront diffusées sur la chaîne YouTube et la page Facebook du concours.
- Tous les internautes pourront voter pour leurs vidéos préférées en cliquant sur le bouton «j'aime» sous la vidéo.

Prix à gagner :

Les 16 gagnants remporteront un chèque-cadeau d'une valeur de 200\$ dans leur librairie préférée. De plus, les trois écoles tirées au sort parmi les institutions s'étant démarquées recevront un budget de 500\$ pour inviter un auteur ou une auteure.

Chaque prix devra être accepté tel qu'attribué, sans substitution. Il ne pourra être transféré, vendu, substitué ni être échangé en tout ou en partie contre sa valeur en argent. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de remplacer sans obligation, un prix ou une partie de prix par un autre prix semblable de valeur égale ou supérieure ou à leur discrétion, la valeur du prix ou partie de prix en argent, s'il est impossible d'attribuer le prix mentionné, peu importe la raison.

6. Afin d'être déclaré gagnant d'un prix, chaque participant sélectionné devra obligatoirement respecter les conditions suivantes :

- Être joint personnellement par téléphone ou par courriel par les organisateurs du concours dans les dix jours suivant sa nomination.
- Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité mentionné au paragraphe 7.3 qui lui sera transmis par la poste, par courrier électronique ou par télécopieur et le retourner dûment complété aux organisateurs dans les dix jours suivant sa réception. Dans le cas d'un gagnant mineur, la signature de son représentant légal, père, mère, tuteur ou autre, sera obligatoire.

7. Conditions générales

- 7.1. En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de respecter les règlements officiels du concours. Toute décision des organisateurs à l'égard de tout aspect de ce concours, incluant, sans s'y limiter, l'admissibilité et/ou la disqualification des participations, sera finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec en relation avec toute question relevant de sa compétence.
- 7.2. Les participants dégagent les organisateurs, les commanditaires, leurs filiales et sociétés affiliées, leurs employés, agents, représentants, successeurs et délégués respectifs (collectivement appelés : «les personnes dégagées») de toute responsabilité quant à tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant résulter, directement ou indirectement, de leur participation ou tentative de participation au concours.
- 7.3. Afin d'être déclarée gagnante, chaque personne sélectionnée pour un prix s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité confirmant notamment qu'elle s'est conformée aux règlements du concours, qu'elle accepte le prix tel qu'attribué, sans substitution, et qu'elle dégage «les personnes dégagées» de toute responsabilité quant à tout dommage de quelque nature que ce soit qu'elle pourrait subir en relation avec l'acceptation ou l'utilisation de son prix ou reliée à ce concours. Le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité devra être retourné conformément à ce que mentionné au point 6, sous peine de nullité. Dans le cas de gagnants mineurs, la signature de leur représentant légal, père, mère, tuteur ou autre, sera obligatoire.

- 7.4. En s'inscrivant au concours, chaque personne gagnante accepte que son nom, le nom de sa ville ou de sa municipalité ainsi que la description du prix qu'elle a gagné soient inscrits dans la liste des gagnants du concours et mis en ligne et ce sans rémunération ou toute autre forme de rétribution.
- 7.5. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité quant à l'information de participation captée de façon incorrecte ou inexacte ayant pour effet de limiter pour toute personne la possibilité de participer au concours ou l'en empêcher, et ce, notamment à cause d'une défectuosité technique, d'une erreur humaine ou technique, d'une faute d'impression, de la perte, du retard, ou du brouillage des données ou des transmissions, d'une omission, d'une interruption, d'un effacement, d'une défectuosité ou d'une panne au niveau du réseau téléphonique ou d'une ligne du réseau informatique, de l'équipement d'ordinateur, de logiciels ou de toute combinaison de ceci. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de tout logiciel ou document et par la transmission de toute information visant la participation au concours.
- 7.6. Les organisateurs se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de modifier, de terminer ou de suspendre le présent concours dans son entier ou en partie, dans l'éventualité où il se manifesterait un évènement, un virus, un bogue informatique, une erreur humaine de toute nature, une intervention humaine non autorisée ou tout autre cause qui serait indépendante de leur volonté et pouvant corrompre ou altérer la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée du concours. Dans tous les cas, les organisateurs ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ceux indiqués dans le présent règlement ni d'attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement.
- 7.7. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 7.8. Ce concours est soumis à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.
- 7.9. Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours sont utilisés notamment pour l'administration de ce concours. Aucune communication commerciale ou autre, non reliée à ce concours ne sera envoyée au participant, sauf si le participant a autrement permis aux organisateurs de le faire.
- 7.10. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît dans le formulaire du concours et c'est à cette personne que le prix sera remis, le cas échéant.